L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $18; par semestre, $9; par trimestre, $4;
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, $6; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces tranchantes, placées à tour de rôle dans diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion en toutes lettres.

Les annonces tranchantes de la page éditoriale paieront $1 50 le carré par chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en vedette, dans la page éditoriale, paieront $2.50 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces tranchantes, tel escompte qu'il sera convenu avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents cette note à la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces sont arrêtés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 18 SEPTEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour le détails, voir aux annonces.

Par E. Rogers Co., dans leurs salles d'encan, rue Vieille Levée—à cette par catalogue de 10,750 caisses vides françaises.

Par Eugène Fourné, au magasin des importateurs MM. Piaggio frères, rue Vieille Levée—Vente pour cause de départ, d'un grand stock d'eaux de vie françaises, vins, vermouth rouges, etc., etc., etc.

Par Charles I. Fortier, au No 206 rue Dumaine, entre Tremé et Miro—Un lot de meubles et d'ustensiles de cuisine, chambre de bouteilles, etc., etc.

Par J. A. Shaw & Bro., dans leurs salles de vente rue du Camp—Marchandises étrangères et du pays, habillements, lingerie, coutellerie, articles de fantaisie, fusil marine, etc.

Par J. P. Hannan, au Merchants Warehouse, au coin des rues Montgut et Levée, 3e District—266 caisses pipes en bouteilles 1re et 11me date différentes marques.

Aussi, au No 31, rue des Magasins, entre les rues Orléans et Richard-Brandy et meubles au bois de rose, acajou et autres.

Par S. Guault, à 11 heures, sur la propriété de M. Mme Florian, au pair au dessus du nouveau dit Urbains—12 acres, 3 chevaux, 1 charrette à lait, harnais et ustensiles de la vacherie.

Par A. Fesler, au No 66 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chaussures, cuirs, etc.

Par D. Lesmont, au No 69 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et chaussons, habillement d'hiver et articles de toilette.

Par F. Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie.

☞ Achetez vos cassonades et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée

ATTENTION !

☞ Invitation du commerce est appelée sur la vente à l'encan d'eaux-de-vie françaises, vins, vermouth, liqueurs, sandries, cordiaux, &c., qui doit avoir lieu aujourd'hui à 11 heures et demie A. M., au magasins des importateurs MM. Piaggio frères, No 84 rue de la Vieille-Levée, par encan de Eugène Fourné, encanteur. Pour les détails voir les annonces dans nos colonnes.

Aveuglement du parti républicain.

Tout ce que faitJle parti républicain depuis un an annonce cet esprit d'obstination et d'aveuglement qui est encore plus l'avant coureur de la chûte des partis que l'avant-coureur de la chûte des rois. Le parti républicain devrait voir que sa politique n'est point celle du pays, qu'il marche en sens inverse de l'opinion publique, que lorsqu'il exhale de l'indignation d'un côté, le peuple reste froid del'autre et que plus il crie à la trahison, moins il produit de l'effet sur l'esprit des masses. Cette différence de sentiment est tellement tranchée que si l'on veut bien chercher où sont aujourd hui les véritables éléments du parti républicain, on ne pourrait plus les trouver ailleurs que dans le Congrès même, les membres de ce Congrès ayant été élus à une époque où le parti avait encore du crédit et de la puissance. Mais en un an il s'est fait un changement immense dans l'opinion des hommes non intéressés aux querelles personnelles des parti républicain. Ces hommes qui sont en fort grand nombre ont fini par comprendre que la politique de vengeance suivie à l'égard du Sud ne pouvait amener que de pitoyables résultats pour le pays.

Si le changement dont nous parlons n'est pas un lieu il aurait fallu désespérer des Etats Unis, car les idées libérales doivent prévaloir surtout là où domine le principe de la souveraineté du peuple, là où ce principe est constamment en action et là où les masses sont libres de suivre le penchant de leur nature et leurs propres instincts. Partout où il y a eu des révolutions, on a vu qu'elles se perpétuaient plutôt par ceux qui étaient chargés de les clore, c'est à dire par les assemblées délibérantes, que par le peuple dont ces assemblées sont issues.

C'est là justement où nous en sommes. Où dénonce t on le Sud ? On dénonce t on le Président ? Dans le Congrès et dans la presse que le Congrès subventionne. Qui demande la mise en accusation ? le Congrès ! Qui veut une condamnation, surtout une déposition de Président ? le Congrès. Qui voit le mal là où il n'existe pas, la trahison là où il n'y en a pas ombre ? le Congrès. Qui veut appesantir le joug de la force sur des populations soumises ? le Congrès. Qui veut dégrader ces mêmes populations en leur imposant un ordre de choses que les Etats du Nord ne voudraient pas accepter pour eux ? le Congrès. Enfin qui veut détruire pour mieux dominer ? le Congrès et toujours le Congrès.

N'est ce pas là ce qu'on peut appeler un aveuglement fatal ? Aurait on jamais cru que le Sud accepterait l'égalité politique et civile des nègres ne satisferait pas le Congrès et qu'il lui faudrait encore se soumettre à on ne sait quelle humiliation, car nous ne voyons pas après cela ce qu'on peut lui demander, ni après cela ce qu'il peut donner.

Il y a certainement aux Etats-Unis un parti contraire contre la paix publique et dont l'obstination tout autant que la brutalité dépasse toutes les bornes. Ce parti s'insurge aujourd'hui non seulement contre toutes les idées reçues mais encore contre tous les sentiments honnêtes. Le voilà qui lance claudestinement son décret d'accusation contre le Président, en exigeant des compositeurs et des presseurs qu'ils le gardent secrètement sur les plombs de l'imprimerie nationale. Comme ce secret sera bien gardé sous le régime de presse où nous sommes ! Et que peut d'ailleurs renfermer ce factum pour qu'on tienne si bien à en faire une lettre close, jusqu'au jour où lecture en sera donnée au Congrès ? Et à qui les hommes du comité judiciaire feront ils croire qu'il y trouve quelque chose d'important pour le pays puis qu'on lui en cache sinon la valeur et le sens ?

On verra dans ce secret la preuve que le rapport du comité judiciaire du Congrès est un misérable factum que l'esprit de parti a imaginé et qui n'est produire. Eh quoi ! toutes les opinions du Président et toute la conduite du Président auraient été acceptables ou du moins tantôt acceptables jusqu'au jour où il a jugé à propos de changer deux simples commandants de district. Car enfin c'est M. Sheridan et M. Sickles qui auraient eu l'honneur de déterminer non pas précisément cette déclaration de guerre au Président,—il y a longtemps que la guerre est déclarée,—mais bien cette entrée en campagne contre lui. Ainsi, d'après le comité judiciaire, un officier auquel les hasards de la guerre ont donné quelque célébrité, aura le droit de ravager des gouvernements provisoires d'Etat que le Congrès avait lui même reconnus et maintenus, il aura le droit d'y destituer les fonctionnaires élus par le peuple et de les remplacer par qui bon lui semblera; il aura enfin le droit de commettre toute espèce d'actes contraires à l'esprit des institutions de ce pays et le Président, chargé par la Constitution de veiller à ce que les libertés publiques soient respectées, chargé, sous peine d'infidélité à son mandat, de protéger les droits et les immunités de tous les Etats ; chargé surtout de défendre ce même instrument de fédération qui avait fait du pays ce qu'il était avant la guerre, un des premiers pays du monde, sera poursuivi, mis en accusation, condamné et déposé !

Cette poursuite, ce procès, cette condamnation sont choses impossibles. Ce serait trop d'honneur pour M. Sheridan et M. Sickles. Ils n'ont mérité pas tant. Le peuple des Etats Unis ne souffrira jamais que le Président qui soutient la constitution et les procédures, décrets et arrêts des cours fédérales et de la cour suprême, soit renversé par un avocat sédéré qui veut détruire tout à la fois et la constitution et la justice.

Mais nous ne sommes pas fâché de voir que le parti républicain, représenté par le Congrès, se livre à de tels excès, car c'est par les excès qu'il périra. C'est en mars 1862 que le Congrès a fait ses premières lois libertucides, tant mieux ! il aurait dû les faire plus tôt, nous en serions plus avancés. Le Congrès, quelques mois après, a emballé, complété et façonné sa législation de guerre ; il y a ajouté, en juillet, un acte dont la postérité saura rougir ; tant mieux ! c'est ce acte qui nous servira le plus, car il a soulevé en tous lieux autant de méfiance qu'il a excité d'horreur ; et maintenant, il fait imprimer à huit-clos un réquisitoire contre le Président, l'unique défenseur de la constitution, dans ce temps d'extravagance et de débauche politique, tant mieux ! Nous espérons bien que le Congrès ne s'arrêtera pas là, et qu'il poursuivra le cours de ses excès jusqu'à ce que la mesure soit comble.

Nous espérons aussi que ses créatures, de leur côté, l'imiteront. Nous en avons pour garant le despotisme exercé en Virginie par le général Schofield, autre petit tyrannoeau de la force de Sickles, qui vient de faire voter les nègres de la Virginie dans une question de travaux publics. Par ce décret, les nègres qui ne paient pas un cent de taxe, qui n'ont ni feux, ni lieux, ni toits, ni fermes, ni cabanes, ont décidé à une majorité de 2,000 voix que le peuple de Virginie, le peuple travailleur, ayant feux, maisons et terres, paierait une somme de deux millions de piastres pour le canal de Chesapeake et de l'Ohio dont il ne se soucie en aucune manière et qui, en tous cas, ne devrait être creusé qu'au moyen de capitaux volontairement souscrits.

Nous croyons qu'en cela M. Schofield a dépassé les bornes de sa mission, bien qu'en appparence elle soit illimitée. On ne peut supposer qu'il soit jamais entré dans la pensée du Congrès de faire inaugurer le droit de suffrage accordé aux nègres par un vote qui ne concerne pas leur statut, et qui a exclusivement trait à une question d'industrie. Tant mieux ! que tous les Schofield continuent ainsi ; le Congrès sera obligé de les appuyer, et tous arriveront successible à cet état de discrédit et de honte où sont tombés pour ne se relever jamais tant d'indignes régimes en tous temps et en tous pays. C'est la sans doute, le sort qui attend le parti républicain et ses créatures.

—Une foule nombreuse accompagnait hier, jusqu'à leur dernière demeure, les restes mortels de M. Gabriel Boyer, un des plus anciens résidents de notre ville. Comme le disait la notice obituaire, M. Boyer était le doyen des professeurs de la Nouvelle Orléans. Il était venu de France en 1831 pour se fixer ici, et pendant près de trente-cinq ans il y avait exercé l'enseignement de la manière la plus honorable et la plus consciencieuse. Un grand nombre de nos citoyens les plus éminents ont été ses élèves, et la plupart de ceux qui se trouvent en ville sont venus lui rendre les derniers devoirs. M. Boyer était un homme de bien dans toute l'acception du mot, c'était un de ces caractères qui imposent l'estime et le respect. Son âge était dans toutes les bouches. Bien que ce soit dans un âge assez avancé qu'il ait succombé à la loi qui nous atteint tous, sa perte n'en sera pas moins cruellement sentie par la digne compagne de sa vie. Puissent l'estime universelle qui entoure le nom du défunt d'une auréole sans tache, et les sympathies respectueuses de ses nombreux amis adoucir pour elle l'amertume des regrets !

INTERDICTION DE MUSIQUE—On verra par une annonce insérée plus loin que le Maire, cédant aux nombreuses plaintes qui lui ont été faites, recommande que, pendant l'epidémie, on cesse de faire de la musique dans les rues et qu'en conséquence, ces bruits pouvant avoir des conséquences dangereuses pour les malades.

LAINE ET COTON A TRICOTER.—On trouve dans le magasin de M. Deter, rue du Canal, au coin de la rue Carondelet, le plus beau stock de laine et de coton à tricoter qu'on puisse désirer pour faire un choix convenable à l'ouvrage de tapisserie qu'on désire entreprendre. On trouve aussi dans le même établissement tous les articles nécessaires pour travaux à l'aiguille, et tous ont été choisis avec soin dans les pays étrangers.—Voyez l'annonce.

☞ Nous informons les familles que l'ouverture des classes du COLLEGE DE LA LOUISIANE, dirigé par le colonel FERRIER, a eu lieu lundi 2 septembre. Les examens ont lieu lundi qui viennent d'avoir lieu, dans ce vaste établissement, on peuvent qu'augmenter la vogue qu'il a déjà acquise. Ce collège est situé rue Hopital 141, entre Dauphine et Bourgogne.

15

ORDRE DU GÉNÉRAL MOWER.

L'ordre suivant a été lancé par le nouveau commandant du cinquième district militaire :

Quartier général du 5e district militaire,
Nlle Orléans, Le 15 septembre 1867.
(No 33)

Conformément aux instructions reçues du département de la guerre, le soussigné assume, par la présente, le commandement du cinquième district militaire.

Les ordres existants resteront en vigueur et tous les officiers de service au quartier général du district continueront à remplir leurs devoirs habituels jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

JOS. A. MOWER,
Major général brevete de l'armée des Etats Unis.

ETAT SANITAIRE DES CAMPAGNES. — Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

La santé publique en notre ville est toujours pleinement satisfaisante et entièrement exempte de fievre jaune. Dieu veuille qu'elle continue ainsi.

Washington. — De Washington les nouvelles ne sont pas encourageantes. Le fléau, que l'on avait espéré pouvoir circonscrire dans un certain cercle, s'est étendu dans diverses parties du village et il y a malheureusement tout lieu de craindre de pas en traitement. Neanmoins, deux ou trois idées seulement ont eu lieu cette semaine.

Vermillonville. — Nous sommes peiné d'apprendre que la fièvre jaune s'est déclarée chez nos voisins de Vermillonville, il y a quelques jours. Les dernières nouvelles nous annoncent la mort de deux citoyens de cette ville, M. Colombini H. Eastin et M. Christophe Neveu, qui ont succombé à la maladie.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—17 septembre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien.
Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.....78 degrés
Midi.....79 "
3 heures P. M.....79 "
8 heures P. M.....78 "

RAPPORT MORTUAIRE.—Dans la journée qui a expiré hier matin à 6 heures, il y a eu 102 décès, dont 68 causés par la fièvre jaune. Trois personnes sont mortes de la fièvre congestive, 26 de la fièvre pernicieuse, 5 de la fièvre rémittente et 14 étaient nées en Irlande, 12 en Allemagne, 10 en France, et 38 aux Etats-Unis. 6 personnes sont mortes de la consomption. Il est mort aussi de l'épidémie 7 soldats ainsi que le capitaine Spangler aux casernes Jackson, ce qui fait en tout 76 victimes pour la journée d'hier.

Nous désirerions savoir si le Bureau de Santé fera encore cette quarantaine. Nous désirerions savoir s'il est de l'intérêt de l'Etat de payer des gens qui ne servent à rien. Nous désirerions savoir si on n'est pas en droit de prendre les membres du Bureau de Santé individuellement responsables des deniers publics perdus par leur faute. Nous désirerions savoir si le gouverneur Hahn entend ou non mettre un terme à cette comédie. Nous désirerions savoir si le trésorier Giffen, qui n'a pas un cent dans sa caisse, ne serait pas charmé de voir diminuer ses obligations.

SIXIEME COUR DE DISTRICT — M. Edward Bermudez, l'ex-adjudant de ville, a fait enregistrer une petition à cette Cour, représentant que le Conseil de ville de la Nlle Orléans a passé le juillet 1867 une ordonnance refusant à la collection due au requérant par des propriétaires (accusés (accusés) de tous les jugements non payés en faveur de la dite ville, au pétitionnaire, exclusivement et spécialement ainsi que E. Heath, maire de la Nouvelle Orléans, renvoyant la dite ordonnance avec ses objections, le 23 juillet 1867. Mais après que la dite loi a été par la loi pour faire valoir ses objections était expiré ; et que par conséquent l'ordonnance était devenue loi malgré elle ; que le maire a refusé de promulguer la dite ordonnance. Le pétitionnaire demande le un mandamus. Accordé. La réponse devra être faite le 19 septembre.

ECOLES PUBLIQUES.—Le comité spécial du Bureau d'école, a qui avait été référé la question d'établir des écoles pour les enfants de couleur, demande à être autorisé à louer les baisses nécessaires, et à faire tous les arrangements indispensables pour ouvrir des écoles publiques libres pour l'éducation des enfants de couleur ; et à employer des professeurs sur le pied suivant, savoir :

Premier District, 6 écoles et 7 professeurs.
Deuxième District, 4 écoles, Troisième District, 4 ; Quatrième district, 4, avec un égal nombre de professeurs. Total 18 écoles et 61 professeurs.

M. Sambola a fait adopter une résolution à cet effet.

Il a plaidera ce matin l'affaire du nouveau Bureau d'école contre l'ancien, devant le juge Duplantier.

CONSEILS DE VILLE.

ALDERMEN—Une résolution des Assistants-Aldermen, relative à un contrat de rue, est déposée sur la table.

Référée au comité des rues, une communication relative à la construction d'une maison d'école à Lafayette.

Une résolution constituant un comité réuni des Conseils, chargé de surveiller les intérêts de la ville en connexion avec certaines compagnies d'habitations, est adoptée.

Est adoptée également, une résolution autorisant le Maire à faire vendre à l'encan tous les articles qui pourront se trouver dans les diverses stations de police, et aussi, telles autres propriétés appartenant à la ville et qui ne trouvent actuellement dans les dépots du Voyer ou du Commissaire des rues.

Le Conseil donne son concours à une résolution des Assistants, exigeant un certificat d'enregistrement sur la liste des votants, de la part de tous ceux qui ont été élus à des places de ville par les Conseils.

Une résolution imposant une licence aux compagnies d'assurance, est adoptée.

Assistants Aldermen—Rapport hebdomadaire du Trésorier : Reçu $40,936 63, déposé $21,035 66, balance $107,963 98 et $419,884 58 en banque et à la Caisse, moins $75,000 à M. Avenue Willot, comme garantie et $10,000 comme garantie aussi à la banque de Bâton Rouge.

Donne une communication de D. E. Mandell aux dits que les livres de son prédécesseur ont été tenus d'une manière si irrégulière qu'il lui est impossible de présenter un conseil l'état de ce qui est dû sur les propriétés personnelles ; il demande en conséquence un délai. Accordé.

Le contrôleur demande en outre à être autorisé à employer un commis pour vérifier les comptes de l'ex assistant avocat de ville.—Accordé.

M. Mandell rapporte encore que les gardiens des épaves des 1er, 2me et 3me Districts ont négligé de faire leurs retours, conformément à la loi. Référé au commissaire des rues pour enquête.

Le voyer de ville W. H. Bell, informe le Conseil qu'il a nommé Jno. F. Brown, Edouard George, L. C. Westerfield, et J. H Van Antwery, commis, employés ou assistants dans son département. Ces nominations sont confirmées.

Le voyer rapporte en outre que le contrôleur est plus à même que lui de fournir les renseignements demandés sur les propriétés vendues par la ville quand les acheteurs ne se sont pas régulièrement conformés à la loi. Référé au comité de finances.

M. Maitland, assistant avocat de ville, rapporte que suivant son interprétation de la loi, il a droit au privilège de nommer les inspecteurs de licences des 4 districts. Référé au comité de finance.

Une pétition concernant un établissement d'abattoirs dans le Troisième District est référée au comité de police, de santé et des rues.

Est adoptée une résolution accordant le droit de passage pour un chemin de fer sur la Levée, rue Jolie jusqu'à la rue Claiborne, construit de là jusqu'au lac avec la vapeur.

Une résolution autorisant l'assistant avocat de ville à nommer les inspecteurs de licence est adoptée.

Une résolution est adoptée pour prohiber, sous peine d'amende, toute musique exécutée par des troupes de musiciens dans les rues de la ville, tant que durera l'épidémie.

Une résolution autorisant le contrôleur à employer un commis spécial, pendant un mois, pour examiner les comptes du dernier assistant avocat de ville, est adoptée.

Est référée au comité de finances, une résolution chargeant le Trésorier d'employer des gravateurs additionnels afin de pouvoir répondre d'une manière plus satisfaisante au besoin de la circulation pour ce qui concerne les petits billets.

Le comité sur l'éducation présente un rapport contraire à une pétition de John Pemberton et autres, relative à un nouveau plan d'Ecoles, et un autre rapport favorable par substitut, à l'ordonnance récemment proposée sur les Ecoles.

Le Conseil s'ajourne.

BUREAU DE SANTÉ.—L'avocat de District, M. Luzenberg, d'après le rapport de M. Smith, président, recommande au Bureau de Santé de conférer avec le commandant du District afin de faire rappeler un ordre qui met empêchement à notre espace d'électeurs d'officiers. — Belle opinion pour le Bureau de Santé, il y a de quoi sourire partout, et ce Bureau a le courage de s'occuper encore de places inutiles !

Une communication du Dr E. Harris, du Bureau de Santé de New York, offrant aide à tout plan que le Bureau de la Nouvelle Orléans suggérera dans l'intérêt des personnes pauvres attaquées de la fièvre jaune. Le président a répondu que le Bureau manquait de fonds.—Et que ne prend il les fonds devenus par la Quarantaine, le plus grand de tous les fléaux ?

On lit une communication de M. R. K. Wallker, qui dit que la loi de la législature privé gérant les eaux de la Compagnie des Water Works n'est pas mise à exécution.

Le Bureau s'occupera de cela à la prochaine séance, quand il y aura un 2000 morts de plus dans la ville.

Le rapport des officiers de santé est fort intéressant. Il nous apprend que la plus grande augmentation de mortalité dans les 1er et 1me Districts et une légère diminution dans le 2me et 3me.—Belle nouvelle.

Arras et Lille.

L'empereur et l'impératrice sont arrivés à Arras le 26 août à deux heures. De nombreuses députations des plus éloignées du département s'y étaient rendues pour assister à la réception.

En présentant à l'empereur les clefs de la ville, dit le *Moniteur*, le maire d'Arras a prononcé le discours suivant :

Sire,

Rentrées des dernières au sein de la grande famille nationale, dans des temps plus éloignés par le cœur, nos provinces aiment à voir les fêtes qu'elles ont instituées pour célébrer le glorieux anniversaire de leur réunion à la France, emprunter un nouveau lustre à votre présence, car pour elles l'amour et la pensée de la patrie ne se séparent pas de leur attachement à votre personne.

Vous n'avez, elles le savent, douté ni de la force ni de la sagesse de la France, sont quand il s'est agi d'aider les peuples aussi à défendre leur indépendance ou à la fonder, soit quand, abaissant les barrières qui entravaient encore les échanges aux frontières, vous avez imprimé un mouvement plus hardi aux efforts du commerce et de l'industrie nationale, soit enfin quand, développant progressivement nos institutions politiques, vous avez fait avancer la nation toujours davantage vers l'union désirable et difficile du pouvoir et de la liberté.

Puisse le spectacle de notre prospérité, élever, si haut sous votre règne, inspirer à celui qui présidait aux destinées des peuples, avec le plus sentiment de ses forces, des pensées de sage bonté à l'égard de notre pays !

La France est assez grande pour ne point craindre diminution, quelque transformation qu'opère par delà ses limites, et pour souhaiter la paix avec dignité. Son honneur ne sera jamais en péril entre le soupire d'un Napoléon.

Madame,

Les souvenirs et les vœux de cette cité sont entiers n'ont jamais cessé de vous accompagner depuis le jour où vous vous y êtes arrêtée pour la première fois.

Ils vous suivaient quand, il y a une année à peine presque à nos portes, vous veniez recueillir par votre présence les populations que désolait un fléau destructeur.

Grâce au ciel, Dieu veille sur les princes qui de la grandeur conservatrice font le partage d'autre privilège que celui de braver les périls des plus sinistres devoirs, et trouvent leur récompense dans les bénédictions des peuples qui prennent exemple sur leurs vertus.

Sire, Madame,

En vous exprimant aujourd'hui les sentiments de respectueuse fidélité qui animent tous dans toutes de la vieille cité artésienne, permettez nous de reporter aussi la pensée vers ce jeune Prince qui, formé à de tels exemples, digne du nom qu'il porte, continuera les nobles traditions de sa maison.

Un présent glorieux ne suffit pas à un grand peuple, il veut un lendemain, et le prince impérial, c'est l'avenir de la France.

Vive l'empereur ! vive l'impératrice ! et vive le prince impérial !"

L'empereur a répondu :

" Monsieur le maire, je me retrouve avec plaisir au milieu de vous après un si long espace de temps, et j'ai saisi avec empressement l'occasion d'une fête nationale pour venir connaître vos désirs et vous assurer que ma sollicitude pour tous les intérêts du pays ne vous manquera jamais.

Vous avez raison d'avoir confiance dans l'avenir. Il n'y a que les gouvernements faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras de l'intérieur. Mais grâce au bon esprit de la population de la nation, on n'a qu'à faire son devoir, à satisfaire aux intérêts permanents du pays, et, tout en maintenant haut le drapeau national, on ne se laisse pas aller à des entraînements intempestifs, quelque patriotiques qu'ils soient.

" Je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez pour l'impératrice et pour mon fils. Soyez sur qu'ils partagent mon dévouement pour la France, et que leur plus grand bonheur sera de faire prospérer toutes les mesures et seuls les infortunes."

Voici le discours que l'empereur a prononcé à Lille :

Lorsque, il y a quelques années, je suis venu pour la première fois visiter les départements du Nord, tout souriait à mes vœux. Je venais dépenser l'impératrice, et je puis le dire, je venais aussi *éprouver la France devant tant d'années de tranquillité*. Les orages politiques, les passions politiques étaient apaisées, et je pouvais voyage pour le pays une nouvelle ère de grandeur et de prospérité. Un événement imprévu existait parmi tous les bons citoyens prêt à tout l'amour paisible de la liberté au dehors. Je voyais notre glorieux drapeau respecté partout la cause de la justice civilisatrice. Pendant les quatorze dernières années, plusieurs de mes espérances ont été réalisées, et de grands progrès ont été accomplis. Des points nouveaux, cependant, entr'ouvrent notre horizon ; mais *de même que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même les revers passagers ne me découragent pas.*

Comment pourrais je être découragé lorsque je vois d'une extrémité à l'autre de la France le peuple nous rassurer, en dépit des fausses alarmes, des déclamations auxquelles est incessamment associé le nom de notre fils.

Aujourd hui je ne vois pas ici seulement pour célébrer un glorieux anniversaire dans la capitale de l'ancienne Flandre, de vieux amis qui m'entourent, mais je vois des milliers de gens de cœur, de travailleurs, pour affermir la confiance de tous, et pour m'affermer d'accroître la prospérité de ce grand département en développant encore son agriculture, son industrie et son commerce. Vous m'aiderez Messieurs, dans cette noble tache ; mais vous n'oublierez pas que la première condition de la prospérité d'une nation comme la notre est d'avoir la conscience de sa propre force, et de ne pas se laisser abattre par des craintes chimériques. Ce qui fait la force par excellence, c'est le patriotisme du gouvernement. L'impératrice, touchée des sentiments que vous exprimez, se joint à moi pour vous remercier de votre chaleur et sympathique accueil.

Cette dernière harangue a produit à Paris, nous écrit-on, une immense sensation.

—Le *Progrès de Nord* nous apporte un curieux détail sur le séjour de Lille. Il ne fait que ce discours, après avoir été prononcé, aurait été remanié à plusieurs reprises. Voici en effet ce que nous lisons dans le *Progrès du Nord* :

" En comparant le texte du discours prononcé par l'empereur à son arrivée à Lille, lisons-nous, on reproduit hier dans la *Patrie* du *Nord*, on fait qu'il est reproduit par la *Patrie*, nous lecteurs remarqueront une variante d'une certaine importance.

" Dans le deuxième paragraphe, là où nous avons imprimé : " Je venais que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même les revers passagers ne me découragent pas," le texte du *Moniteur* porte : " De même que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même les revers passagers ne me découragent pas." La différence est assez notable pour que nous l'expliquions.

" Hier, vers midi, nous avons été informé qu'un exemplaire du discours était déposé au secrétariat de la préfecture, et que nous pouvions en prendre communication. Un de nos employés s'est rendu au secrétariat, et nous a rapporté une copie contenant la version que nous lisons aujourd hui dans le *Moniteur*. Nous savons mais n'amoindrir entre les mains de nos compositeurs.

" Vers quatre heures et demie, au moment où notre tirage venait de commencer, un employé de la préfecture est venu nous informer qu'une erreur avait été commise dans les bureaux, et que les mots " des revers passagers " devaient être remplacés par ceux-ci : " Pas échec passager." On nous parlait en même temps de faire une rectification immédiate. Nous avons arrêté le tirage, et la modification a été opérée.

" Une heure après nous recevions une nouvelle visite : on nous faisait savoir que la première version était la bonne. Il était trop tard pour que nous puissions rétablir la phrase qu'on nous avait fait modifier.

" Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer la conclusion."

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Arrivée prochaine du général Hancock

Quartier-général transféré hors de la Nouvelle-Orléans.

Rixes entre soldats et nègres en Georgie.

Cérémonie à Antietam.

Grande affluence de monde.

Discours constitutionnel de l'ex-Gouverneur Bradford.

Discours du Président.

Grands applaudissements.

Absence de Grant.

Londres, 17, au soir—Consolidés 91 5/8. Bons 73.

Francfort, 17—Bons 76 5/8.

Liverpool, 17, au soir—Coton calme à la clôture à 9 1/2 et à 9 3/4 pour le mid. Orleans. Vendu 15,000 balles. Les avis de Manchester sont favorables.

Washington, 17—Il y avait 14,000 assistants à la cérémonie d'Antietam. Les gouverneurs de New York, de New Jersey, de la Pennsylvanie, du Maryland, d'Ohio, d'Orest Virginie et du Maryland étaient présents. L'ex gouverneur Bradford a été l'orateur du jour. Son adresse conclut ainsi : " Si la Constitution reste ce qu'elle est, aucun danger ne viendra des States Rights ou de la Consolidation, qu'il me soit permis, le jour anniversaire de cette bataille, de rappeler aux hommes qui sont morts pour elle, dans le même lieu arrosé du sang des braves qui l'ont vers é en sont tombés, de votre adresse un appel pour la propriété, la figure et la défendre."

Le général Mallord, commissaire d'échange pendant la rebellion, est nommé collecteur du 6e district du revenu en Virginie.

La bonification a été donnée alors et le Président, les officiers du cabinet, le gouvernement Swann et autres personnages ont quitté la plateforme.

Cincinnati, 17—Farine ferme ainsi que le blé ; mais calme à $1, avoine maintenue à 69 et 69. Le coton languit ; les ventes ne s'élèvent qu'aux 500 balles. Les nouvelles reçues de la Nouvelle Orléans font tenir fermes les prix des divers articles.

St Louis, 17—Tabac sans animation, farine calme, mais la belle qualité maintenue est rare ; superfine 7 25 à 8, marque xx 9 à 10, xxx à 11 20 et 12, choix 12 à 14, le maïs inactif à 1 8 à 1 85.

Louisville, 17 sept.—Vente de 207 boucauts de tabac, aujourd'hui ; les fins 4 à 6, commun à medium au feuillet 1 à 3 20. Farine ferme ; superfine 7 75, No 1 à 11 25 ; blé 2 à 2 20 ; maïs égrainé 1.10 à 1 15 ; avoine 62 à 65 ; mess pork 25 25 à 25 50 ; jambons épaules 15 ; plate côte 18 ; lard 20 ; idem dessous 18 3/4 ; saindoux 20 22 1/2 à 23 ; graisse 23 1/2 ; whisky nominal ; coton 33.

Dépêches d'hier, après-midi.

Havane, 11 sept.—Les droits d'importation ont été augmentés de 50 0/0. Le sucre est paralysé. Changes sans variation. Arrivé le steamer Orient de la Nouvelle-Orléans.

Leavenworth, Kansas, 16—Les Indiens ont repris les hostilités sur la route Smoky Hill, et ont attaqué plusieurs relais de diligence.

Les nouvelles reçues de Lille, Arras et Amiens sont très satisfaisantes. Les journaux de Paris font un grand éloge de la manière dont l'empereur a reçu le discours du maire de Lille.

Les conducteurs ont ensuite recapturé la femme et les enfants. Des blancs, déguisés en nègres, ont commis des assaillants. Deux Indiens ont été tués.

Key West, 14—M. Madley, électricien de cable, est très malade. La fièvre jaune diminue à Tortugas ; les officers sont tous hors de danger.

Porto Rico, 3 sept—Sept cents hommes sont arrivés, et deux navires qui devaient partir pour St-Thomas ont été retenus.

La Haie, 17—Les Etats Unis saisis hier sont des longs confédérés.

Londres, 17, midi—Bons 73 1/4.

Liverpool, 17, midi—Coton plat et sans changement.

New York, 17—Or 145 5/8. Coton plat à 25.

—Le *Sport* indique quels sont les bijoux à la mode de saison :

" Le *nid taillon* est, avec les boucles d'oreilles à monture à jour sur fils d'or, le bijou en vogue de toute la saison. Le bracelet est mis de côté pour reparaître assurément plus tard ; le collier est quelque pen *taste Anvrot* ; l'aigrette, *tultane Jarcelet* ; les bagues sont toujours admises, mais employées avec modération et discernement. Il y a des recherches en ce genre qui traînèrent les origines qu'on peut avoir intérêt à voiler. Il y a de gros diamants au doigt qui rappellent des habitudes d'un luxe industriel retiré des affaires, parfois même celui d'une dame d'Etat ou d'une marchande de bric-à-brac enrichie.

" Les gemmes de premier ordre qui sont le plus en faveur, maintenant, c'est la turquoise—très demandée, très recherchée, le rubis, le diamant et le diamant noir ; ce dernier est le préféré des femmes de goût et qui prévant même de beaucoup sur les parures de scarabées, qui ont aussi leurs admirateurs. En fait de pierres de second ordre, ce sont des lapis lazuli et l'opale rose ou noir. L'opale est oubliée, et c'est un tort ; dimanche, le saphir l'est aussi, à cause de sa rareté à l'état pur ; le corail est devenu gros sous. L'or rouge est employé de préférence à l'or jaune ; l'or vert qu'on donnait pour nouveauté, est tombé à plat. Il ne faut pas oublier que l'or vert est l'or bon, qui sent répulsé rococo. La cornaline, la topaze et le grenat, tous jolis qu'ils sont, attendent leur tour.

Terrible explosion à New York.

Avant hier, vers deux heures et demie de l'après midi, une terrible explosion s'est fait entendre dans le 28me rue, près de la 8me avenue, et au même instant un énorme projectile, pesant à trois ou quatre cents pieds de haut, a traversé l'avenue dans la direction de la rivière du Nord, et est allé tomber sur la toiture de la maison No 368, 28me rue Ouest, dont il a effondré les quatre étages jusqu'au cellier.

Ce projectile, semblable à un météore noir, n'était autre chose que la chaudière d'une machine à vapeur établie dans la cour d'un établissement attenant du No 258, 28me rue au No 259, 27me rue. Cette chaudière servait de moteur à plusieurs industries, scierie mécanique, tours, etc., occupant les batiments environnants. Elle était haute de douze pieds sur huit pieds de diamètre et pesait deux tonnes. C'est certainement une masse de fer qui, défoncée à sa base par la pression de la vapeur, a été lancée comme une bombe à une distance de 150 yards de son point de départ.

L'effet de cette formidable explosion est indescriptible. Non seulement la massive construction de briques dans laquelle était encastrée la machine a volé en éclats, mais toutes les fenêtres ouvrant sur la cour ont été défoncées, et une grande partie des murs se sont écroulés. La cour, l'arrière-cour des deux batiments, les cours et les jardins environnants ont été littéralement couverts de décombres, ou d'une épaisse couche de poussière et de débris.

Le malheureusement ne se borne pas le dégats. Le mécanicien et le chauffeur ont été tués sous le coup ; plusieurs ouvriers ont, en outre, été plus ou moins grièvement blessés, et, ce qui est plus triste encore, la maison d'habitation, effondrée par la chute de la chaudière, a été le théâtre d'une scène lamentable.

Cette maison était occupée